

**27^{èmes} Assises AVEMA
27 – 29 JUIN 2012
Bourg-en-Bresse, France**

BULLETIN DE RESERVATION HEBERGEMENT

A retourner avant le 26 mai 2012 à

OFFICE DE TOURISME

Assises INAVEM - AVEMA

6 Avenue Alsace Lorraine – 01000 Bourg-en-Bresse - France

Tel : 04.74.22.49.40 - Fax : 04.74.23.06.28



Remplir un bulletin par chambre réservée, en lettres capitales

Mme M. NOM Prénom.....

Organisme.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville..... Pays.....

Tél : Fax :

E.mail.....

Moyen de transport Voiture Train Avion

RESERVATION HOTELIERE

Veillez cocher le type de chambre souhaité et vos dates de séjour

Type de chambre :

- 1 grand lit (1 personne)
- 1 grand lit (2 personnes)
- 2 lits (2 personnes)

Les nuits des :

- Mercredi 27 juin
- Jeudi 28 juin

Catégorie d'hôtel souhaitée⁽¹⁾

Catégorie A (chambre indiv. : de 80 € à 115 €, hors taxe de séjour ⁽²⁾ et petit déjeuner de 12,50 € à 16 €)	Catégorie B (chambre indiv. : de 48 € à 78 €, hors taxe de séjour ⁽²⁾ et petit-déjeuner de 8 à 10 €)	Catégorie C (chambre indiv. : de 36 € à 42 € hors taxe de séjour ⁽²⁾ et petit-déjeuner de 5 € à 8,50 €)	Veillez indiquer votre choix par ordre de préférence
<input type="checkbox"/> A1**** <input type="checkbox"/> A4**** <input type="checkbox"/> A2**** <input type="checkbox"/> A3****	<input type="checkbox"/> B1** <input type="checkbox"/> B4** <input type="checkbox"/> B2** <input type="checkbox"/> B5*** (16 km) ⁽³⁾ <input type="checkbox"/> B3** <input type="checkbox"/> B6** (13 km) ⁽³⁾	<input type="checkbox"/> C1	choix n°1 : choix n°2 : choix n°3 :

Afin de confirmer votre réservation hôtelière, un acompte correspondant à un montant moyen d'une première nuit par catégorie, doit être réglé (10 € de frais de dossier inclus)

Catégorie A Acompte : 96,50 €⁽⁴⁾	Catégorie B Acompte : 75,50 €⁽⁴⁾	Catégorie C Acompte : 50,50 €⁽⁴⁾	Total à régler :€
--	--	--	-----------------------------------

Souhaite souscrire l'assurance annulation (2,65 % du montant de la facture finale)

- (1) D'autres modes d'hébergements sont possibles. Vous trouverez la liste sur www.bourgenbressetourisme.fr
- (2) La taxe de séjour de 0,25 € à 1,15 € par nuit par personne est à régler directement à l'hôtelier.
- (3) Distance de l'hôtel au centre-ville de Bourg-en-Bresse et au lieu du congrès
- (4) Cette somme ne doit pas être multipliée par le nombre de nuits passées à l'hôtel.

REGLEMENT

- par chèque** libellé en Euros compensable en France, à l'ordre de «Office de tourisme»
 - par virement bancaire** (il est impératif d'identifier votre virement avec votre nom et ASSISES AVEMA).
- Titulaire du compte : Office de Tourisme / Banque : CIC – 2 avenue Alsace-Lorraine – 01000 Bourg-en-Bresse / Code établissement : 10096 / Code guichet : 18034 / N° Compte : 00013867002 / Clé RIB : 53 - Code IBAN : FR76 1009 6180 3400 0138 6700 253 - Code BIC : CMCIFRPP

A Le **Signature :**

CONDITIONS GENERALES

- ▶ **Seules les demandes d'hébergement accompagnées du règlement de l'acompte seront prises en considération.** Vous recevrez une confirmation de réservation mentionnant les coordonnées de l'hôtel et le montant de l'acompte versé. 15 à 30 jours avant le congrès, une facture appelant le solde de votre réservation vous sera envoyée. En cas de non-réception du solde avant la tenue du congrès, **votre réservation ne pourra être garantie.**
- ▶ **Passé le 26/05/2012**, les demandes de réservation ne seront satisfaites que dans la mesure des disponibilités hôtelières.
- ▶ Seules les **annulations** parvenues à l'Office de Tourisme au plus tard le **26/05/2012** autoriseront le remboursement de l'acompte, déduction faite des **10 € de frais de dossier**. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

En application de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, il est précisé que :
1 - Les réponses au présent questionnaire sont obligatoires. Elles sont destinées à « L'OFFICE DE TOURISME » et ses partenaires hôteliers, dans le seul but d'organiser l'hébergement à l'occasion des manifestations qui se déroulent sur l'AGGLOMERATION DE BOURG-EN-BRESSE ET SA REGION.
2 - Les personnes sur lesquelles des informations nominatives ont été recueillies dans ce questionnaire, ont le droit d'en obtenir communication et d'en exiger, le cas échéant, la rectification ou la suppression.



**SAINT-DENIS-
LÈS-BOURG**



latitude-cartographe
CARTOGRAPHIES

& OT Bourg en Bresse Agglomération

Paris
Mâcon

A40 R7 n°3
Bourg nood

B3

C1

B2

Louhans
Chalon-sur-Saône

A40 R7 n°4
Bourg nood

B3

Lons-le-Sauter
St-Etienne-du-Bois

A40 R7 n°4
Bourg nood

B3

St Claude
Labeaune

A40 R7 n°4
Bourg nood

B3

Villars-les-Dombes

A40 R7 n°4
Bourg nood

B3

Genève
Grenoble

A40 R7 n°7
Bourg nood

B3

Nantua
Ceyralat

A40 R7 n°4
Bourg nood

B3